

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents:

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAVAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents:

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-José TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

<u>DEL 30.06.2017-031 : Rénovation du stade d'athlétisme – sollicitation de l'aide financière du Conseil régional de Bretagne</u>

Le stade Jean-Bourhis est un lieu important de pratique de l'EPS pour le collège Jean-Moulin et le seul pour l'athlétisme. Il profite également à des personnes de tous âges. Il est également un lieu vivant grâce à l'action de nombreuses associations locales, dont l'Union sportive bannalécoise (USB).

L'USB, plus ancien club d'athlétisme du Finistère, accueille des sportifs originaires de 25 communes. Il est le 8^e club en nombre de licenciés dans le département et le seul à ce niveau entre Lorient et Quimper. Il assure donc dans ce domaine, un équilibre au niveau cornouaillais, départemental et régional.

Or, en l'état actuel, le stade dispose d'infrastructures anciennes qui ne sont plus aux normes sportives et qui sont dégradées. Pour des raisons de planimétrie, il sera également nécessaire de refaire le terrain central (lancer de javelot, de disque, de marteau et football).

Le coût prévisionnel de cet aménagement est évalué à 960 000 €HT.

Comme ce projet dépasse la commune de Bannalec il appelle des partenariats financiers. Le département du Finistère l'a inscrit dans son contrat de territoire et Quimperlé communauté l'a reconnu comme équipement d'intérêt communautaire ouvrant ainsi la possibilité d'une participation par son fonds de concours.

Le Conseil régional de Bretagne peut également y participer.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

	Europe	Etat	Conseil régional	Conseil départemental	Quimperlé communauté	Commune	TOTAL (montant en € HT)
Dispositif		DETR ou FSIL		Contrat de territoire	QC fonds de concours		r e 1
Montant		?	100 000 €	288 000 €	286 000 €	286 000 €	960 000 €
%		2	10,42%	30%	29.79%	29.79%	100 %
		Sile .					

Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Ce plan de financement établi sur les financements connus à ce jour. Les services de l'Etat ont déjà été approchés et le FSIL et la DETR seront sollicités en temps voulu (année n-1).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de ce projet et son plan de financement.

Autorise le maire à solliciter l'aide financière du Conseil régional de Bretagne.

Délibération adoptée à la majorité (1 contre : M. POUPON)

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Reçu à la Préfecture du Finistère le -7 JUIL. 2017